
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
05 FÉVRIER 2024 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JANVIER 2024

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

5.1. *Correspondances reçues*

5.1.1 *Foire d'Huntingdon demande soutien financier*

5.1.2 *Chateauguay Valley société historique demande soutien financier*

5.2. *Correspondances reçus provenant d'instances supérieures*

5.2.1 *Contrat CAUCA 9.1.1*

5.2.2 *Inventaire patrimonial immobilier, MRC HSL*

5.2.3 *Modalité NOMO, gvt Québec*

5.2.4 *Vélo Québec, MRC HSL*

5.2.5 *MTQ mobilité durable*

5.2.6 *St-Anicet, Résolution soutien ambulanciers*

5.2.7 *MRC Vaudreuil Soulange, résolution claims miniers*

5.2.8 *Rapport synthèse Plan Nature*

5.2.9 *Ministère de l'Environnement, redevances 2023*

-
- 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D*
List of Accès D web payments
 - 6.2.2 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)
 - 6.2.3 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval
 - 6.2.4 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list
 - 6.2.5 *Infotech, mini module transmission électronique T4 R1*
 - 6.2.6 *Infotech, banque d'heures*
 - 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 JANVIER 2024*
Big picture of Municipality's finances as of january 31st, 2024
 - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 JANVIER 2024*
Receivable accounts list as of january 31st, 2024
 - 6.3.3 *Liste des arrérages au 31 JANVIER 2024*
List of overdue taxes accounts as of january 31st, 2024
 - 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report
 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant
 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups
-

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *PRACIM, résolution dépôt demande aide financière*
- 10.2 *Soumission coupe gazon 3296 Smallman, résolution*
- 10.3 *Travaux ponceau Beaver, soumission*
- 10.4 *PPA-CE*

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. *Sécurité publique*
- 13.2. *Sécurité civile*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

- 16.1 *Plan Nature, résolution cadre*
- 16.2 *Vente pour taxes, résolution*
- 16.3 *Lettres félicitations Fermes émérites, résolution*

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JANVIER 2024

2024-02-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 08 JANVIER 2024 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE – GÉNÉRAL

4.1 Présentation d'un projet écotouristique à la pointe Fraser

Monsieur William D. Fraser, citoyen de la Municipalité du Canton de Dundee, est venu exposer son projet de Centre d'écotourisme à la pointe Fraser.

Le projet se résume en :

- un espace villégiature avec 4 chalets*
- un espace expérientiel avec 4 chalets quatre saisons, en autonomie complète*
- un espace de bio agriculture accessible en hiver pour la randonnée a ski ou à pied*
- une offre de retraite corporative santé mieux être avec son pavillon yoga et méditation.*

Monsieur Fraser adresse une demande de lettre de soutien au conseil, considérant que son projet correspond aux valeurs et objectifs de la municipalité en matière de développement de l'offre touristique, dans le but d'appuyer ses démarches auprès de Tourisme Montérégie.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.1.1 Foire d'Huntingdon demande soutien financier

5.1.2 Chateauguay Valley société historique demande soutien financier

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

- 5.2.1 Contrat CAUCA 9.1.1
- 5.2.2 Inventaire patrimonial immobilier, MRC HSL
- 5.2.3 Modalité NOMO, gvt Québec
- 5.2.4 Vélo Québec, MRC HSL
- 5.2.5 MTQ mobilité durable
- 5.2.6 St-Anicet, Résolution soutient ambulanciers
- 5.2.7 MRC Vaudreuil Soulange, résolution claims miniers
- 5.2.8 Rapport synthèse Plan Nature
- 5.2.9 Ministère de l'Environnement, redevances 2023

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.4 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2024-02-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : - **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) :
53 187.72\$
- Les comptes à approuver payables par chèques : **14 670.59 \$**
- Les charges salariales : **16 424.49 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2.5 Infotech, mini module transmission électronique T4 R1

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder doit dorénavant déposer les T4 et R1 par internet

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour implanter le mini module transmission électronique des T4-R1 de la firme Infotech

ATTENDU QUE le mini module transmission électronique des T4-R1 de la firme Infotech est compatible avec le système comptable de la municipalité

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-04

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER le contrat d'achat du mini module transmission électronique des T4-R1 de la firme Infotech au montant de 500\$, conformément à la soumission reçu le 22 janvier 2024 Et d'affecter cette dépense au poste 02-190-00-527

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2.6 Infotech, banque d'heures

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2024-02-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 janvier 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **549 739.80 \$**
- Liste des arrérages : **97 491.46 \$ (solde) – 8 539.53 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2024-02-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. *Rapport mensuel de l'agente de bureau,*

6.4.3 *Suivis de la direction générale*

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 *PRACIM, dépôt d'un projet*

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer un projet de garage municipal et abrasifs dans le cadre du programme PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à assumer tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-07

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'AUTORISER le Directeur Général, Greffier-Trésorier à, pour et au nom de la Municipalité, effectuer le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.2 *soumission coupe de gazon terrains municipaux 2024*

ATTENDU QUE la municipalité possède des terrains qui nécessitent un entretien préventif;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE André Cujean a déposé une soumission pour effectuer le travail pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-08

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer le contrat à André Cujean pour un montant de 2 586.94\$ toutes taxes incluses et d'affecter la dépenses au poste 02-701-50-522

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.3 Travaux de ponceau sur le chemin Beaver, face au lot 4670855

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement d'un ponceau sur le chemin Beaver;

ATTENDU QUE l'ingénieur qui a été mandaté pour réaliser une étude et des recommandations a déposé le tout le 24 mai 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé ledit rapport par le truchement de son Directeur Général et de son Inspecteur Municipal;

ATTENDU QUE l'administration recommande d'apporter des modifications au projet en collaboration avec l'ingénieur, afin de faire baisser l'enveloppe budgétaire,

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de demander des soumissions pour un projet révisé afin de réaliser ces travaux de drainage sur le chemin Beaver face au lot 4670855
Et d'inclure ces montants dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.4 PPA-CE

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DU Canton de Dundee a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 30 608.52\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Plan nature

ATTENDU que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU que la 15^e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ([Engagement de Montréal](#)) ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un [Plan Nature 2030](#) qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU que la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU que la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

ATTENDU qu'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

ATTENDU que les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

ATTENDU que 98 % du territoire montréalais est de tenure privée ;

ATTENDU que les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est un partenaire de mise en œuvre des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU que les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être maximiser afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

ATTENDU qu'il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs locaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité ;

ATTENDU que l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ne repose pas uniquement sur les municipalités et les villes, mais sur la mise en commun des forces d'un ensemble de parties prenantes de la Montérégie ;

ATTENDU que chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle.

ATTENDU que les diverses consultations réalisées par le CRE de la Montérégie, dans le cadre *Rendez-vous de la biodiversité de la Montérégie*, ont mené à la priorisation des cibles :

- *Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques.*
- *Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la **gouvernance** de l'État.*
- *Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables (EMV)** et faire progresser leur rétablissement au Québec.*
- *Cible 2 : Amorcer la **restauration de 30 %** des écosystèmes dégradés prioritaires.*
- *Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.*
- *Cible 3 : **Conserver 30 %** des milieux continentaux et marins du Québec.*
- *Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques (EEE)** et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.*

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas. **Que** la Municipalité du Canton de Dundee s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes:

- **Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques, par exemple via la collaboration avec la MRC du HSL pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, également via son plan d'urbanisme et ses outils réglementaires qui permettent d'encadrer la biodiversité ;**

- **Cible 2: Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires**, par exemple via la collaboration à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques, la restauration des berges érodées et la bonification de la biodiversité sur les terrains municipaux, par exemple par des plantations ou la gestion différenciée ;
- **Cible 3: Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec**, par exemple par l'identification des propriétés municipales ayant un potentiel intéressant pour la biodiversité et évaluer les stratégies de protection;
- **Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation**, par exemple par ses outils réglementaires sur les espèces nuisibles et la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissante sur des sites prioritaires;
- **Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés**, par exemple via son Plan d'agriculture urbaine, Ville nourricière ;
- **Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.**

À **prioriser** des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens tout en respectant la capacité de supports des milieux naturels (axe 1) ;

À **s'enquérir** de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier et le suivi sur les actions qui visent l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

À **identifier** une ressource humaine au sein de votre organisation responsable des projets qui a trait à la biodiversité et à offrir une formation continue et un soutien au personnel municipal et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de ces objectifs (cible 9);

À **collaborer** avec les autres villes, municipalité, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030 (cibles 13 et 14);

À **passer** à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants (cible 13);

À **donner** la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 en matière de connectivité écologique et de protection du territoire (cible 1) ;

À **identifier** les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement (cibles 4) ;

À **évaluer** la possibilité de mettre en place un fonds pour la biodiversité ou contribuer financièrement à des programmes qui supportent des projets visant à protéger ou restaurer la biodiversité, tel qu'ALUS Montérégie (cible 12).

Les cibles et les axes du Plan Nature 2030

Axe 1. Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

Cible 1. Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques

Cible 2. Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3. Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec

Cible 4. Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec

Cible 5. Éviter l'introduction d'espèces envahissantes exotiques (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

Axe 2. Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 6. Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés

Cible 7. Assurer la durabilité de la foresterie

Cible 8. Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité

Axe 3. Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 9. Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État

Cible 10. Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité

Cible 11. Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources

Cible 12. Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

Axe 4. Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cible 13. Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité

Cible 14. Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité

Adopté à l'unanimité de vive voix

16.2 Vente pour taxes

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a constaté que certains propriétaires n'ont pas acquitté leur compte de taxes pour les années 2021 et 2022;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee désire récupérer les montants non perçus à ce jour;

ATTENDU QUE selon le code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) articles 1022 à 1060 il est prévu une procédure de vente pour taxes impayées ;

ATTENDU que le règlement numéro 5-82 de la MRC du Haut-Saint-Laurent fixe une date de vente pour non-paiement des taxes par la MRC;

ATTENDU QUE la résolution numéro 10180-12-22 de la MRC du Haut-Saint-Laurent établi les frais applicables ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a établi une liste préliminaire des propriétés n'ayant pas acquitté leurs taxes 2021 et 2022, en vertu de l'article 1022 du code municipal ;

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'ACCEPTER cette liste préliminaire pour vente pour taxes à la MRC du Haut-Saint-Laurent au cours de l'année 2024.

Adopté à l'unanimité de vive voix

16.3 Lettres félicitations Fermes émérites,

ATTENDU QUE les Fermes Esterman et Lareleve Holsteins ont reçu des prix d'excellence dans leurs domaines respectifs;

ATTENDU QUE les Fermes Esterman et Lareleve Holsteins jouent un rôle important dans la région;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee reconnaît l'importance du leadership que ces deux fermes exercent;

IL EST PROPOSÉ :

2024-02-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER au Directeur Général de féliciter officiellement les Fermes Esterman et Lareleve Holsteins en leur adressant cette résolution personnellement.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2024-02-14

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 21h53

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire

Marc Michot
Directeur général